

Conditions générales de services pour les formations de l'ADEAR Limousin

Objet et champs d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'ADEAR Limousin et des participant·e·s dans le cadre de la vente de ses prestations de formation financées par le fond VIVEA ou tous autre fonds. Toute prestation accomplie par l'ADEAR Limousin et ses sous-traitants implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur·euse aux présentes conditions générales de services.

Les conditions générales de services sont complétées par un règlement intérieur.

La participation aux formations suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes cités ci-dessous qui constituent un contrat entre l'ADEAR Limousin et le·a participant·e.

La responsabilité de l'ADEAR Limousin et de ses sous-traitants ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté.

Evolutions des conditions générales des formations

L'ADEAR Limousin se réserve le droit de modifier tout ou une partie des termes, conditions et mentions du présent document. Elle s'engage à en avertir les participants aux formations et à afficher les nouvelles conditions générales de services. Il est ainsi conseillé de consulter régulièrement la dernière version des conditions générales de services disponibles sur notre site internet (adearlimousin.com).

Caractéristiques et organisation de la formation

- Le lieu et les horaires de la formation seront précisés au plus tard lors de l'envoi de la confirmation d'inscription.
- Les dates seront susceptibles d'être modifiées selon la disponibilité des participant·e·s, intervenant·e·s ou formateur·rice·s.
- La formation sera animée par un responsable de stage et éventuellement un·e intervenant·e extérieur.
- Une évaluation de la satisfaction des stagiaires sera réalisée à l'aide d'un questionnaire remis à la fin de la formation.
- Une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Modalités financières

Les conditions financières seront indiquées sur les supports de communication.

Le·a participant·e s'engage à payer l'entièreté de la formation en cas de refus de financement par un organisme tiers.

Dans le cas d'un financement par un organisme tiers, le·a stagiaire s'engage à faire parvenir à l'organisme de formation un chèque de caution égal à cent cinquante euro (150€). A l'issue de la formation, le chèque de caution sera rendu ou détruit.

En cas d'autofinancement, le·a stagiaire s'engage à payer en avance la formation.

Désistement du stagiaire

En cas de désistement, les inscrit·e·s s'engagent à en informer l'organisme de formation le plus tôt possible et au moins 48h avant le démarrage de la formation.

Passé ce délai, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer l'entièreté de la formation.

Passé le délai d'une semaine avant la formation, l'organisme de formation se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution.

Annulation ou report de la formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Seul cas de force majeure, les inscrit·e·s seront informé·e·s au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

L'organisme de formation s'engage à rembourser les avances faites lors d'une inscription en autofinancement et à détruire les chèques de cautions.

Différend

En cas de différend, les deux parties essayeront de trouver une solution amiable.

A défaut, le tribunal administratif de Limoges sera seul compétent pour arbitrer le litige.

Le :/...../.....

Signature de le·a stagiaire

(Précédé du nom et prénom, suivie de la mention « Lu et approuvé »)